

Réaliser un audit énergétique réglementaire – Formation continue

FICHE PROGRAMME FORMATION

Durée : 7 heures (1 jour)

7h soit 1 jour en e-learning

PUBLIC :

- Diagnostiqueurs immobiliers certifiés DPE souhaitant obtenir l'extension de certification pour la réalisation d'audits énergétiques réglementaires

OBJECTIFS :

- Consolider ses connaissances et compétences techniques dans le domaine de l'audit énergétique
- Maîtriser les évolutions législatives et réglementaires,
- Identifier les évolutions techniques et technologiques pouvant impacter la prestation d'audit.

PRÉREQUIS :

Être certifié pour la réalisation d'audit énergétique réglementaire.

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : QCM de positionnement, éléments théoriques abordés sous formes d'activités pédagogiques interactives et ludiques (quiz, exercices d'application), cas pratiques immersifs en 360°.
- Un QCM de validation des acquis est réalisé en fin de formation. La réussite à ce QCM est nécessaire à l'obtention de l'attestation de réussite demandée par l'organisme certificateur.

ANIMATEUR :

Formateurs qualifiés par Up n°PRO
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

PROGRAMME :

Conforme au décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023

- **Réalisation d'un cas test avec Audit énergétique complet sur un cas pratique immersif**
- **Les nouveautés législatives, réglementaires ou normatives**
- **Les évolutions techniques et les bonnes pratiques de la profession.**
- **Contexte législatif et réglementaire de l'audit énergétique :** les obligations pour les maîtres d'ouvrages, le lien avec les dispositifs d'aides financières
- **Méthodologie et organisation de la prestation de l'audit énergétique :** Norme NF EN 1627-2, recueil et analyse des informations
- **Thermique du bâtiment en lien avec l'audit énergétique**
- **Relevés et évaluation sur site :** de l'état du bâti, des systèmes de ventilation, de chauffage, d'Eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage ainsi que des auxiliaires et des équipements responsables des autres usages, identification des points sensibles liés aux désordres de la rénovation énergétique
- **Techniques d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes**
- **Scénarios de travaux permettant d'atteindre le niveau de rénovation performante :** travaux adaptés à l'existant et conformes aux réglementations en vigueur, en intégrant les interactions entre les lots et les travaux induits
- **Chiffrage des travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique et identifier les aides financières mobilisables :** enveloppe du bâtiment, systèmes et travaux indissociablement liés.
- **Présenter les résultats au maître d'ouvrage.**

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [Résultats et chiffres clés](#).

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page [Informations pratiques](#).

Quand réaliser sa formation continue ?

Conformément au décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023, la formation continue doit être réalisée lors de la 2^e, la 3^e, la 4^e, la 5^e et la 6^e année du cycle pour la certification audit énergétique réglementaire.